# 

* Datum : 16-09-2016
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2016707934
* Auteur :

Tribunal de première instance de Namur, division Dinant
L'an deux mille seize, le trois août.
Au greffe du tribunal de première instance de Namur, division DINANT.
A COMPARU :
LESSIRE, Dominique, né à Hour le 10/04/1962, domicilié à Redu, Sechery 132, agissant en qualité d'administrateur provisoire, désigné par ordonnance du 20 mars 2014 et avec l'autorisation de Monsieur le juge de paix du canton de Beauraing en date du 30/06/2016, dont copies conformes resteront annexées au présent acte, pour et au nom de LESSIRE, Benoît, né à Dinant le 08/08/1966, domicilié à Hour, rue des Roches 59, fils de la défunte.
Lequel comparant a déclaré :
ACCEPTER SOUS BENEFICE D'INVENTAIRE la succession de : HENRY, Marie-Thérèse, née à Celles le 27 novembre 1932, de son vivant domiciliée à HOUR (HOUYET), rue des Roches 59, et décédée le 11 juin 2016 à Hour.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, le comparant déclare faire élection de domicile en l'étude de Maître Philippe LAURENT, notaire à Beauraing, route de Bouillon 98.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé adressé au domicile élu dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) J. Colin.